



Commission consultative paritaire unifiée (CCPU) des agents contractuels du ministère des armées

9 juin 2022

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

L'UNSA Défense est heureuse de voir que nous pouvons continuer le dialogue social en présentiel d'autant que les échanges entre les organisations syndicales et l'administration sont encore plus essentiels et déterminants dans le contexte économique et politique que nous traversons. Le conflit en Ukraine et les conséquences de la pandémie entraînent une inflation et une baisse du pouvoir d'achat des agents alors que ces derniers sont déjà usés et abîmés par deux années de pandémie. Pour les contractuels, s'ajoutent, la précarité et les incertitudes quant à l'avenir. L'UNSA défense sera donc vigilante quant au traitement des dossiers des agents sous contrat par les CMG afin d'éviter les écueils liés à l'augmentation de leurs missions et à leur sous-effectif.

L'UNSA Défense se demande où en sont les revalorisations de l'ensemble des grilles de contractuels des différents employeurs du MinArm ? Est-ce que le BGRHC veille à ce qu'aucun d'entre eux ne soit oublié ? Actuellement, nous savons qu'il n'est pas à l'ordre du jour de la DCSSA de travailler sur la revalorisation des grilles des ASC chercheurs et ingénieurs, qui représentent 40% de l'effectif de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA), alors qu'ils ont revu les grilles des paramédicaux. Il semble donc qu'il y ait des trous dans la raquette et l'UNSA Défense veillera à ce qu'aucun contractuel, toutes branches confondues, ne soit oublié.

D'autre part, certains contractuels attendent toujours leur revalorisation triennale de 2021. C'est inacceptable pour l'UNSA Défense ! Combien d'agents sont dans cette situation ? Où en sont les avenants ? Quels sont les points de blocage ?

Nous nous interrogeons également sur les contrats des ex-D49 et Berkani, devenus des agents 84-16, qui semblent être différents des contractuels recrutés directement en tant que 84-16. Est-il vrai qu'ils ne peuvent percevoir de part variable comme certains agents non-titulaires de niveau I ? Si tel est le cas, pourquoi une telle disparité de traitement alors qu'ils sont devenus des agents 84-16 ?

En revanche, petit rayon de soleil dans un ciel en dégradés de gris, l'annonce du dégel du point d'indice à l'été 2022 est une excellente nouvelle pour tous les agents du MinArm dont les contractuels.

Enfin, l'UNSA Défense réitère sa demande de mise en place de la subrogation sans perte de salaire pour tous les contractuels de la défense, comme c'est le cas dans les autres ministères. Les agents sont encore trop souvent lésés et mis en difficultés financières par une mauvaise gestion de leurs arrêts maladie et congés maternité.

En conclusion, l'UNSA Défense estime qu'il subsiste encore trop d'inégalités de traitement entre les agents et qu'il y a une marge de manœuvre pour progresser dans la gestion des contrats et l'accompagnement des agents contractuels qui devront être traités avec égards et équité.

Merci de votre attention.

